

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gouvernement-Syndicats protocole d'accord

AU terme de celui-ci, les partenaires sociaux suspendent leur mouvement de grève déclenché le 23 février dernier tout en confirmant leur participation à la plénière tripartite du 3 février prochain.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a reçu, hier, à son cabinet, les représentants de la Coalition des organisations syndicales signataires du préavis de grève du 17 janvier dernier. À l'issue des échanges fructueux, les deux parties sont parvenues à la signature d'un protocole d'accord, synonyme de suspension de leur mouvement de grève déclenché le 23 janvier dernier. Et de leur participation à la plénière tripartite du 3 février prochain, arc-boutée autour du projet de réforme du Code du travail. De fait, ce protocole d'accord dispose, entre autres, (Lire ci-contre) que pendant toute la durée des discussions, qui ne devrait pas excéder quinze jours, les partenaires sociaux s'engagent à ne pas entrer en grève. De même, le gouvernement, pour sa part, dans l'intérêt de préserver la paix sociale et ramener la sérénité sur le front social, a indiqué qu'aucun salarié ne sera sanctionné ou inquiété pour sa participation ou le rôle qu'il aura joué durant cette grève. Non sans avoir rappelé aux partenaires sociaux la nécessité d'exercer leurs droits syndicaux dans le strict respect des lois en vigueur dans notre pays, tout en les invitant à une reprise normale du travail.

"Nous pouvons dire que nous avons amorcé un début de règlement de notre principale préoccupation, avec la signature du protocole d'accord avec le chef du gouvernement", a déclaré, Sandrine Ogoula, présidente du Syndicat du secteur de l'eau et de l'électricité (Syntee+). Pour sa part, le secrétaire général de l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep), Sylvain Mayabi Binet, a rassuré les travailleurs de ce que, "le gouvernement a envoyé un message fort aux travailleurs et à l'ensemble des employeurs". D'autant que, a-t-il pour-

«Nous pouvons dire que nous avons amorcé un début de règlement de notre principale préoccupation, avec la signature du protocole d'accord avec le chef du gouvernement»

l'issue heureuse des échanges, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a tenu à saluer le sens patriotique qui a prévalu toute au long des discussions qui auront, du reste, duré une journée entière. À l'analyse des conclusions et dans l'attente de la date du 3 février prochain marquant le début des débats de fond, l'on peut aisément affirmer qu'un esprit de responsabilité, qui place l'intérêt du travailleur au-dessus de toute autre considération, a plané durant les discussions avec le chef du gouvernement.

En effet, les organisations professionnelles des travailleurs ont fait montre d'un esprit de consensus. L'accord signé entre le gouvernement et les syndicats n'est donc, en définitive, que la victoire du dialogue sur l'incompréhension et la discorde. C'est dans ce sens que le chef du gouvernement a réaffirmé la position de son équipe, laquelle privilégie le respect de ses engagements vis-à-vis des travailleurs: "le gouvernement respectera ses engagements", a déclaré Julien Nkoghe Bekale.

A contrario, il a invité les partenaires sociaux à respecter les leurs, afin que les populations retrouvent

de la sérénité dans leur vie quotidienne. D'autant plus que, lors des rencontres précédentes avec les centrales syndicales, Julien Nkoghe Bekale et les membres de son équipe n'ont eu de cesse d'appeler à un dialogue devant favoriser l'anticipation et la négociation, au détriment de la confrontation toujours dommageable pour toutes les parties, y compris la population. Comme on peut aisément le constater, un dialogue conduit sans interruption et en bonne intelligence, mettrait le pays à l'abri des situations de grèves, parfois intempestives, injustifiées et surtout contre-productives. En somme, des grèves qui brident l'action du gouvernement, ruinent notre économie et ravivent d'inutiles antagonismes. La rencontre entre le chef du gouvernement et les syndicats à l'Immeuble du 2-Décembre répond ainsi à l'engagement pris par le Premier ministre, lors de ses Déclarations de politique générale le 23 février et le 27 décembre 2019, devant la Représentation nationale.

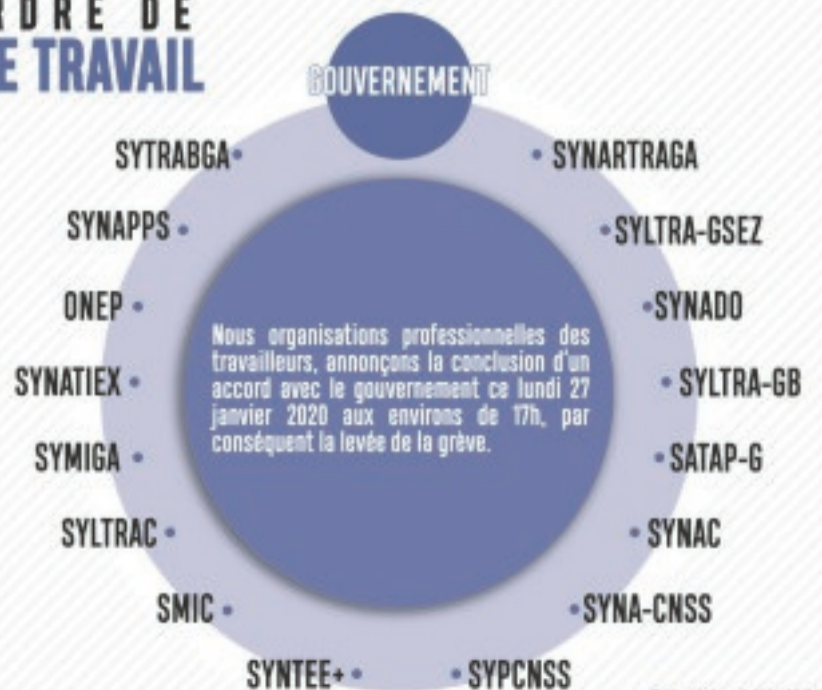
suivi, "au terme de cette grève et dans l'intérêt de la paix sociale, aucun salarié ne sera sanctionné ou inquiété pour sa participation à la grève. Nous voulons simplement rassurer les uns et les autres que le Code du travail n'est, à l'heure actuelle, qu'au stade de projet. Et qu'il prendra en compte toutes nos revendications".



Photo: DR

Les syndicats.

MOT D'ORDRE DE REPRISE DE TRAVAIL



: signature d'un



**PROCES VERBAL DE REUNION
27 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt et le 27 janvier à 10 heures s'est tenue une réunion au cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, suite à la grève déclenchée par la coalition des organisations signataires du préavis de grève du 17 janvier 2020 et la lettre adressée au Premier Ministre, le 25 janvier 2020 par lesdites organisations.

Etaient présents à cette réunion, le Premier Ministre, les Ministres et les partenaires sociaux dont la liste est jointe en annexe.

Au terme des échanges, il a été constaté le désaccord entre les organisations syndicales de base et les confédérations ; et le déficit de représentativité des organisations syndicales. Le Gouvernement a privilégié la paix sociale, la reprise du travail et des activités économiques. Il a été convenu de ce qui suit :

1. Le Gouvernement prend acte de ce que les syndicats signataires du préavis de grève d'avertissement ne se reconnaissent pas dans l'accord signé le 22-01-2020 avec les deux confédérations syndicales CGSL et COSYGA ;
2. Le Gouvernement et les partenaires signataires s'engagent à ouvrir une plénière sur le projet de réforme du code du travail avec l'ensemble des partenaires sociaux à partir du 03 février 2020 sur une période qui ne saurait excéder 15 jours ;
3. L'invitation de deux représentants par organisation professionnelle des travailleurs régulièrement désignés par leurs organisations ;
4. La réforme du code du travail ne saurait être un motif de grève par les partenaires sociaux jusqu'au terme des travaux de la plénière ;
5. La levée immédiate de la grève au terme de la signature de ce procès-verbal ;
6. Le Gouvernement, indique, que dans l'intérêt de préserver la paix sociale et pour ramener la sérénité, aucun salarié ne sera sanctionné ou inquiété pour sa participation ou pour le rôle qu'il aura joué dans la grève déclenchée le 23 janvier 2020.
7. Le Gouvernement rappelle aux travailleurs d'exercer leurs droits syndicaux dans le strict respect des lois et règlements en vigueur et appelle à la reprise normale du travail.

Fait à Libreville, le 27 JAN 2020



MOT D'ORDRE DE REPRISE DE TRAVAIL.

Vous, organisations professionnelles des travailleurs ONEP, SYNTREK, NATAP-G, SENATIK, SYNIGA, SYLTRAC, NYMAC, SSIC, SYSTRARGA, SYLTRA-DESSE PORTS, SYLTRA-GB, SYTRABGA, SYNADO, SYNA-CNSG, SYP-CNSG, SYNAPPS, signataires du préavis de grève générale d'avertissement du 17 janvier 2020 porté à l'attention du Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Annoncez la conclusion d'un accord avec le gouvernement ce lundi 27 janvier 2020 aux environs de 17h, par cessation la levée de la grève. Dès lors, nous appelons les travailleurs des secteurs privé et parapublic à la reprise de travail ce mardi 28 janvier 2020 dès 08h01 min.

Trouvez ci-joint le procès-verbal dudit accord.

Ce procès-verbal est le fruit de votre détermination et nous vous en félicitons. Restons unis pour la défense des droits et intérêts des travailleurs du Gabon.

Vive les travailleurs et que DIEU bénisse le Gabon !

